

Ville de Beauharnois

16^e séance du conseil municipal

Séance extraordinaire

Tenue le 7 septembre 2016 à la salle des délibérations du conseil municipal, sise au 660, rue Ellice à Beauharnois conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes à laquelle sont présents, les membres du conseil Gaëtan Dagenais, Michel Quevillon, Guillaume Lévesque-Sauvé, Patrick Laniel, Jacques Daoust et Linda Toulouse sous la présidence du maire Claude Haineault, formant la totalité des membres.

Sont également présentes à cette séance, mesdames Julie Fortin, directrice générale et Manon Fortier, greffière.



Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

Numéro 2016-09-397 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Jacques Daoust

Appuyé par monsieur Patrick Laniel

Il est résolu :

- **Que** la séance ordinaire du conseil municipal soit et est ouverte à 16 h 15.

Adoptée unanimement.

Numéro 2016-09-398 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gaëtan Dagenais

Appuyé par madame Linda Toulouse

Il est résolu :

- **Que** l'ordre du jour soit et est adopté, tel que présenté, à savoir :

1.0 Ouverture de la séance

1.1 Ouverture de la séance à 16 h 15

1.2 Adoption de l'ordre du jour

2.0 Services administratifs et financiers

2.1 Emprunt par billets - Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques – Règlements numéros 367, 2005-005, 2005-006, 2010-004, 2010-009, 2010-011 et 2009-004

2.2 Emprunt par billets - Concordance des Règlements d'emprunt numéros 367, 2005-005, 2005-006, 2010-004, 2010-009, 2010-011 et 2009-004

3.0 Affaires nouvelles

4.0 Communication des membres du conseil

5.0 Période de questions

Numéro 2016-09-398 Adoption de l'ordre du jour (suite)

6.0 Levée de la séance

Adoptée unanimement.

Numéro 2016-09-399 Emprunt par billets – Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques – Règlements numéros 367, 2005-005, 2005-006, 2010-004, 2010-009, 2010-011 et 2009-004

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt numéros 367, 2005-005, 2005-006, 2010-004, 2010-009, 2010-011 et 2009-004, la Ville de Beauharnois souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance ;

Attendu que la Ville de Beauharnois a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 21 septembre 2016, au montant de 3 531 000 \$;

Attendu qu'à la suite de cette demande, la Ville de Beauharnois a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs mobilières Desjardins inc.	99,06900	673 000 \$	1,25000 %	2017	1,94097 %
		689 000 \$	1 40000 %	2018	
		706 000 \$	1,55000 %	2019	
		723 000 \$	1,65000 %	2020	
		740 000 \$	1,80000 %	2021	
Marchés mondiaux CIBC inc.	99,17100	673 000 \$	1,20000 %	2017	1,94321 %
		689 000 \$	1 40000 %	2018	
		706 000 \$	1,60000 %	2019	
		723 000 \$	1,70000 %	2020	
		740 000 \$	1,85000 %	2021	
Financière Banque Nationale inc.	99,15000	673 000 \$	1,25000 %	2017	1,96672 %
		689 000 \$	1,50000 %	2018	
		706 000 \$	1,60000 %	2019	
		723 000 \$	1,70000 %	2020	
		740 000 \$	1,85000 %	2021	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc.	98,85490	673 000 \$	1,25000 %	2017	1,99115 %
		689 000 \$	1,40000 %	2018	
		706 000 \$	1,50000 %	2019	
		723 000 \$	1,60000 %	2020	
		740 000 \$	1,80000 %	2021	

Attendu que l'offre provenant de VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. s'est avérée la plus avantageuse.

Il est proposé par monsieur Jacques Daoust
Appuyé par monsieur Gaëtan Dagenais
Il est résolu :

Numéro 2016-09-399 Emprunt par billets – Adjudication d’une émission d’obligations à la suite des demandes de soumissions publiques – Règlements numéros 367, 2005-005, 2005-006, 2010-004, 2010-009, 2010-011 et 2009-004 (suite)

- **Que** l’émission d’obligations au montant de 3 531 000 \$ de la Ville de Beauharnois soit adjugée à VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. ;
- **Que** demande soit faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l’inscription en compte de cette émission ;
- **Que** le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance ;
- **Que** CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d’inscription en compte, agent détenteur de l’obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l’égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d’entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.
- **Que** CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l’obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée unanimement.

Numéro 2016-09-400 Emprunt par billets – Concordance des règlements d’emprunt numéros 367, 2005-005, 2005-006, 2010-004, 2010-009, 2010-011 et 2009-004

Attendu que, conformément aux règlements d’emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d’eux, la Ville de Beauharnois souhaite émettre une série d’obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 531 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
367	188 900 \$
2005-005	31 400 \$
2005-006	24 900 \$
2010-004	535 700 \$
2010-009	723 900 \$
2010-011	169 500 \$
2005-005	31 200 \$
2010-004	432 600 \$
2010-009	599 900 \$
2010-011	196 700 \$
2009-004	596 300 \$

Numéro 2016-09-400 Emprunt par billets – Concordance des règlements d'emprunt numéros 367, 2005-005, 2005-006, 2010-004, 2010-009, 2010-011 et 2009-004 (suite)

Attendu que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

Il est proposé par monsieur Patrick Laniel

Appuyé par madame Linda Toulouse

Il est résolu :

- **Que** les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 3 531 000 \$;
- **Que** les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 21 septembre 2016 ;
- **Que** ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;
- **Que** CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS ;
- **Que** CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises » ;
- **Que** pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :
 - C.P.D. BEAUHARNOIS
555 RUE ELLICE
BEAUHARNOIS, QC, J6N 1X8
- **Que** les intérêts soient payables semi-annuellement, le 21 mars et le 21 septembre de chaque année ;
- **Que** les obligations ne soient pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7) ;

Numéro 2016-09-400 **Emprunt par billets – Concordance des règlements d'emprunt numéros 367, 2005-005, 2005-006, 2010-004, 2010-009, 2010-011 et 2009-004 (suite)**

- **Que** les obligations soient signées par le maire et la secrétaire-trésorière. La Ville de Beauharnois, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée unanimement.

Période de questions

Aucune question n'est posée à cette séance.

Numéro 2016-09-401 **Levée de la séance**

Il est proposé par madame Linda Toulouse
Appuyé par monsieur Jacques Daoust
Il est résolu :

- **Que** la séance du conseil municipal soit et est levée à 16 h 19.

Adoptée unanimement.

Claude Haineault, maire

Manon Fortier, greffière